

Qu'est-ce qu'une compétence info-documentaire ?

Les formations info-documentaires se sont depuis longtemps appuyées sur l'idée de compétence, laquelle constitue l'unité de base des référentiels qui les classe et les hiérarchise (Voir **structure des référentiels de compétences**). Présentées sous la forme d'objectifs à atteindre lors des apprentissages, les compétences ont été pensées comme des capacités exprimées chez l'élève par des comportements qu'il est possible d'observer afin de les infléchir et de les évaluer. Les séquences proposées aux classes ont été par conséquent basées sur des activités mettant en œuvre diverses procédures, et centrées sur la réalisation, individuelle ou collective, d'œuvres. Ces productions de type documentaire, puisqu'elles constituent l'aboutissement le plus visible et le plus concret des capacités recherchées, sont devenus les supports privilégiés de l'évaluation. Notons toutefois que ce n'est pas tant la compétence qui est observée, et évaluée au travers de ces comportements, que la performance qui en est l'indice.

Les deux dernières décennies ont offert ce cadre pédagogique aux professeurs documentalistes, avec pour toile de fond un discours institutionnel confondant les notions de compétence et de savoir faire, et privilégiant la dimension transversale à la dimension spécifique de l'Information-documentation. Les conséquences furent désastreuses autant pour l'élève qui ne bénéficie toujours pas d'une éducation informationnelle complète et de qualité, que pour la profession qui n'est toujours pas sortie de sa position ancillaire vis à vis des autres disciplines. Aujourd'hui, l'institution a fait évoluer sa conception de la compétence, ainsi qu'en témoigne le **Socle commun de connaissances de compétences** qui rend à ces dernières leur statut de connaissance opératoire intégrant et combinant non plus un mais divers types de savoirs : connaissance, capacité et attitude. Dans cette perspective enfin ouverte, et qu'il reste à prolonger, la compétence peut se définir comme mobilisant, dans une situation et dans un contexte donnés, pour tel but, un savoir comment procéder (connaissances procédurales) à bon escient (connaissances déclaratives), avec pertinence (connaissances stratégiques), de manière consciente (connaissance de soi) et contrôlée (connaissance des familles de situations). La compétence peut alors être saisie comme un savoir en action, ou bien, inversement, comme un savoir faire effectué à bon escient, *i.e.* en toute connaissance de cause.

Les conclusions doivent être tirées s'agissant du domaine info-documentaire, lequel doit dès lors recouvrir ses dimensions théorique, explicative et culturelle. Les formations documentaires, dont le primat est la finalisation d'un produit, devront ainsi être éclairées par un enseignement info-documentaire, dont le primat est l'étude et la compréhension. Si les premières peuvent se satisfaire (elles l'ont bien fait jusque là !) de projets courts, ponctuels et aléatoires, le second nécessite l'application sur un temps long d'un plan raisonné, ou **curriculum**, comprenant des contenus théoriques (concepts, problématiques), des situations permettant à ces savoirs de devenir opératoires, des articulations avec les autres disciplines, des progressions adaptées ainsi que des dispositifs d'évaluation et de validation certificative. (Schéma : « Qu'est-ce qu'une compétence info-documentaire ? »).

Qu'est-ce qu'une compétence info-documentaire ?

